



CCI LYON METROPOLE
SAINT-ETIENNE ROANNE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Appel d'offres ouvert
Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5
du Code de la commande publique.

MARCHE N°26LM02AO

PRESTATIONS POUR LA REALISATION DU MAGAZINE ECONOMIQUE CCI & Co ! DE LA CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 24 novembre 2026 à 12h00

POUVOIR ADJUDICATEUR :

CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE

Place de la Bourse
69289 LYON CEDEX 02
Tél : 04 72 11 33 47

Site internet : www.lyon-metropole.cci.fr

Profil Acheteur : www.marches-publics.gouv.fr

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	PRESTATIONS POUR LA REALISATION DU MAGAZINE ECONOMIQUE CCI & Co ! DE LA CCI LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	6
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	1 An reconductible 3 X 1An
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	5
1.5 - Nomenclature	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
1.7 - Renouvellement	5
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Développement durable	6
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire	7
5.2- Échantillons pour les lots 1 / 2 / 3 / 4	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
6.1 - Transmission électronique	10
6.2 - Transmission sous support papier	10
7 - Examen des candidatures et des offres	11
7.1 - Sélection des candidatures	11
7.2 - Attribution des accords-cadres	11
7.3 - Suite à donner à la consultation : Clarification / demande de précision / Audition	15
7.4 - Dispositif de vigilance : APROVALL (ex : E-Attestations)	16
8 - Renseignements complémentaires	16
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	16
8.2 - Procédures de recours	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des prestations pour la réalisation du magazine économique CCI & Co ! de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne.

Ce magazine aura pour objectif de générer :

- **LEGITIMITE** : via des points de vue d'experts, des analyses économiques, des témoignages permettant d'éclairer les choix de gestion des entrepreneurs et des collectivités
- **LEADS** : vers nos offres d'accompagnement, nos événements et ateliers CCI
- **RELATION CLIENT** : en mettant en valeur des entreprises clientes dans chaque numéro
- **INFLUENCE** : sur les politiques publiques via l'expression des élus pour défendre les intérêts des entreprises et des territoires
- **NOTORIETE** : sur notre marque, nos produits et actions, via un ciblage précis, un routage nominatif et une large diffusion du magazine
- **FIERTE D'APPARTENANCE** : pour les élus et collaborateurs CCI qui voient leurs actions valorisées
- **IMAGE & DESIRABILITE** : d'une marque CCI qui connecte les cibles entre elles et propose des services à valeur ajoutée.

Lieu(x) d'exécution :

CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne
Palais du Commerce - Place de la Bourse
69002 LYON

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Les lots 1 à 5 sont des accords-cadres à bons de commande, conclus avec un montant maximum fixé pour chaque lot, en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Ils donnent lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Le lot 6 n'est pas exécuté par bons de commande et ne donne lieu à aucun paiement de la CCI. Le titulaire se rémunère sur les recettes publicitaires qu'il facture et encaisse auprès des annonceurs, et reverse à la CCI une redevance dans les conditions fixées au CCP. La valeur estimée du lot 6, correspondant au chiffre d'affaires publicitaire prévisionnel sur la durée maximale du contrat, est de 180 000 € HT.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum annuel € HT	Montant maximum € HT pour toute la durée du marché
01	Direction artistique, Une, mise en page, pré-presse	25 000 € HT	100 000 € HT
02	Rédaction	35 000 € HT	140 000 € HT
03	Photographie	12 000 € HT	48 000 € HT
04	Impression	60 000 € HT	240 000 € HT
05	Routage	33 000 € HT	132 000 € HT
06	Régie publicitaire	Sans montant maximum – valeur estimée : 45 000 € HT sur 1 an	Sans montant maximum – valeur estimée : 180 000 € HT sur 4 ans

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	79822500-7	Services de conception graphique
02	92400000-5	Services d'agences de presse
03	79961300-1	Services de photographie spécialisée
04	79824000-6	Services d'impression et de distribution
05	79824000-6	Services d'impression et de distribution
06	79340000-9	Services de publicité et de marketing

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (ATTRI) commun à tous les lots
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et détail quantitatif estimatif (DQE) du lot 1
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et détail quantitatif estimatif (DQE) du lot 2
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et détail quantitatif estimatif (DQE) du lot 3
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et détail quantitatif estimatif (DQE) du lot 4
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et détail quantitatif estimatif (DQE) du lot 5
- Le cadre de Réponse OBLIGATOIRE du lot 1

- Le cadre de Réponse OBLIGATOIRE du lot 2
- Le cadre de Réponse OBLIGATOIRE du lot 3
- Le cadre de Réponse OBLIGATOIRE du lot 4
- Le cadre de Réponse OBLIGATOIRE du lot 5
- Le cadre de Réponse OBLIGATOIRE du lot 6
- Le cahier des clauses particulières (CCP) commun à tous les lots
- Le Document Unique de Candidature (D.U.C.).

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature

Conformément aux dispositions des articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, les candidats doivent transmettre les éléments suivants et utilisent obligatoirement le Document Unique de Candidature (D.U.C.) mis à disposition dans le dossier de consultation (DCE) pour présenter leur candidature.

Renseignements relatifs à la situation juridique :	À renseigner
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Dans le Document Unique de Candidature (D.U.C.)
Justificatif d'identification de l'entreprise (numéro SIRET ou équivalent)	
Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :	À renseigner
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Dans le Document Unique de Candidature (D.U.C.)
Attestation d'assurance couvrant les risques professionnels	Plateforme APROVALL

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :	À renseigner
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Dans le Document Unique de Candidature (D.U.C.)
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années , indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont justifiées par des attestations des clients ou, à défaut, par une déclaration du candidat .	

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :	À renseigner
Certification, ou démarche qualité équivalente	Dans le Document Unique de Candidature (D.U.C.)

Le candidat peut, s'il le souhaite, présenter sa candidature au moyen du DUME (document unique de marché européen).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Le candidat devra impérativement transmettre les éléments suivants :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (ATTRI)	Signature facultative ¹
Le bordereau des prix unitaires (BPU) et le devis quantitatif estimatif (DQE) du lot concerné en version PDF et en version Excel	
La proposition financière fournie par le candidat pour le lot 6	
Le cadre de réponse du lot concerné	
Les échantillons pour les suivants : lot 1 / lot 2 / lot 3 / lot 4	
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat, le cas échéant.	

¹La signature n'est pas exigée au stade de la remise des offres ; elle sera demandée au candidat retenu préalablement à la notification du marché.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2- Échantillons pour les lots 1 / 2 / 3 / 4

Les modalités générales de remise des échantillons sont fixées au présent règlement de la consultation. Le détail des échantillons attendus pour chaque lot (nombre, nature, format et critères d'appréciation) est précisé dans le cadre de réponse correspondant.

Lot N°1 – Direction artistique, Une, mise en page, pré-presse

Le candidat fournira 2 à 3 exemples récents de revues économiques ou institutionnelles mises en page par ses soins, afin de permettre l'évaluation de la qualité graphique, de l'ergonomie de la mise en page et du rendu éditorial.

- Ces échantillons devront être transmis en PDF ou via un lien internet.

Lot N°2 - Rédaction

Le candidat présentera 3 à 5 échantillons de publications ou d'articles réalisés au cours des trois dernières années.

- Ces échantillons devront être transmis en PDF ou via un lien internet.

Lot N°3 - Photographie

Le candidat présentera 3 à 5 reportages photographiques ou séries de photographies réalisées au cours des trois dernières années

- Ces échantillons devront être transmis en PDF ou via un lien internet.

Lot N°4 - Impression

Les candidats fourniront :

- L'échantillon de papier proposé pour l'exécution des prestations
- 3 exemples de revues ou publications imprimées au cours des trois dernières années comportant notamment des photographies
- L'impression du fichier test transmis par la CCI.

Par exception à l'article 6.2, les échantillons du lot 4 sont remis sous format papier selon les modalités ci-après :

Ces échantillons devront être transmis obligatoirement transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou remis contre remise d'un récépissé, à l'adresse suivante :

CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne A l'attention du Service Achats – Madame Basma Ferchichi Place de la Bourse 69289 LYON CEDEX 02 Échantillons pour la consultation des prestations pour la réalisation du Magazine de la CCI Lyon

Candidat :

ENVOI DES ELEMENTS NON DEMATERIALISABLES NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte :



Pensez à anticiper votre dépôt

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Lot N°1 Direction artistique, Une, mise en page, pré-presse

Critères	Pondération
1-Prix	40
2-Valeur technique	50
2.1- Qualité graphique de mise en page de revues économiques appréciée au regard des échantillons fournis	20
2.2- Moyens humains et organisationnels dédiés à la réalisation des prestations	20
2.3- Organisation et délais d'exécution des prestations <i>Appréciation de la pertinence de l'organisation proposée, des délais d'exécution annoncés pour les principales étapes de réalisation (première maquette, aller-retour de corrections, remise des fichiers BAT, transmission des PDF imprimeur, etc.) ainsi que des mesures mises en œuvre pour garantir le respect du rétroplanning.</i>	10
3-Développement durable - Le candidat est évalué sur la qualité, la pertinence et le caractère opérationnel des mesures qu'il propose pour répondre aux exigences environnementales et sociétales définies dans le CCP. - Le candidat précise les modalités concrètes de mise en œuvre des mesures proposées ainsi que, lorsque cela est pertinent, les moyens permettant d'en assurer le suivi. - Les engagements présentés dans l'offre et retenus par le pouvoir adjudicateur constituent des engagements contractuels qui s'ajoutent aux exigences minimales définies dans le CCP, dans les conditions prévues par celui-ci.	10

Lot N°2 Rédaction

Critères	Pondération
1-Prix	30
2-Valeur technique	60
2.1- <i>Qualité rédactionnelle journalistique des échantillons proposés, appréciée au regard de la capacité à analyser et synthétiser des informations micro et macroéconomiques, à conduire des interviews pertinents, à traiter les sujets sous des angles originaux et à produire des contenus à forte valeur ajoutée.</i>	25
2.2- <i>Moyens humains et organisationnels dédiés à la réalisation des prestations</i>	25
2.3- <i>Délais d'exécution</i>	10
3-Développement durable - Le candidat est évalué sur la qualité, la pertinence et le caractère opérationnel des mesures qu'il propose pour répondre aux exigences environnementales et sociétales définies dans le CCP. - Le candidat précise les modalités concrètes de mise en œuvre des mesures proposées ainsi que, lorsque cela est pertinent, les moyens permettant d'en assurer le suivi. - Les engagements présentés dans l'offre et retenus par le pouvoir adjudicateur constituent des engagements contractuels qui s'ajoutent aux exigences minimales définies dans le CCP, dans les conditions prévues par celui-ci.	10

Lot N°3 Photographie

Critères	Pondération
1-Prix	30
2-Valeur technique	60
2.1- <i>Qualité des prises de vue des échantillons fournis notamment les portraits</i>	25
2.2- <i>Moyens humains et techniques : Interlocuteur dédié et expérience et qualification sous la forme d'un CV, matériel photographique mis à disposition pour l'exécution des prestations</i>	25
2.3- <i>Délais (ex : temps de réalisation des prises de vue à partir du brief photos, temps depuis la réalisation des prises de vues jusqu'à la réunion photo</i>	10
3-Développement durable - Le candidat est évalué sur la qualité, la pertinence et le caractère opérationnel des mesures qu'il propose pour répondre aux exigences environnementales et sociétales définies dans le CCP. - Le candidat précise les modalités concrètes de mise en œuvre des mesures proposées ainsi que, lorsque cela est pertinent, les moyens permettant d'en assurer le suivi. - Les engagements présentés dans l'offre et retenus par le pouvoir adjudicateur constituent des engagements contractuels qui s'ajoutent aux exigences minimales définies dans le CCP, dans les conditions prévues par celui-ci.	10

Lot N°4 Impression

Critères	Pondération
1-Prix	50
2-Valeur technique	40
2.1- <i>Qualité d'impression appréciée au regard des échantillons fournis, notamment la restitution des couleurs, le rendu des photographies, la netteté de l'impression, la qualité du papier et des finitions.</i>	20
2.2- <i>Délais d'exécution et organisation mise en œuvre</i> <i>Délais proposés pour la remise du traceur, la fabrication, la livraison au routeur (Titulaire du lot 5) ainsi que la livraison des exemplaires sur les différents sites de la CCI.</i>	20
3-Développement durable - Le candidat est évalué sur la qualité, la pertinence et le caractère opérationnel des mesures qu'il propose pour répondre aux exigences environnementales et sociétales définies dans le CCP. - Le candidat précise les modalités concrètes de mise en œuvre des mesures proposées ainsi que, lorsque cela est pertinent, les moyens permettant d'en assurer le suivi. - Les engagements présentés dans l'offre et retenus par le pouvoir adjudicateur constituent des engagements contractuels qui s'ajoutent aux exigences minimales définies dans le CCP, dans les conditions prévues par celui-ci.	10

Lot N°05 : Routage

Critères	Pondération
1-Prix	70
2-Valeur technique	20
2.1- Organisation des prestations de routage et délais d'exécution, appréciés au regard de la méthodologie proposée et des mesures mises en œuvre pour garantir le respect du rétroplanning.	10
2.2 -Moyens techniques dédiés au routage et compatibilité avec le contrat d'affranchissement de la CCI	10
3-Développement durable - Le candidat est évalué sur la qualité, la pertinence et le caractère opérationnel des mesures qu'il propose pour répondre aux exigences environnementales et sociétales définies dans le CCP. - Le candidat précise les modalités concrètes de mise en œuvre des mesures proposées ainsi que, lorsque cela est pertinent, les moyens permettant d'en assurer le suivi. - Les engagements présentés dans l'offre et retenus par le pouvoir adjudicateur constituent des engagements contractuels qui s'ajoutent aux exigences minimales définies dans le CCP, dans les conditions prévues par celui-ci.	10

Lot N°6 : Régie Publicitaire

Critères	Pondération
1-Taux de redevance reversé à la CCI (% du chiffre d'affaires HT)	40
2-Valeur technique	50
2.1 Méthodologie : organisation commerciale et stratégie de commercialisation	20
2.2 Objectifs de vente proposés pour le magazine et cibles d'annonceurs visées	10
2.3 Descriptifs du plan de commercialisation du magazine	10
2.4 Moyens humains et techniques	10
3- Développement durable - Le candidat est évalué sur la qualité, la pertinence et le caractère opérationnel des mesures qu'il propose pour répondre aux exigences environnementales et sociétales définies dans le CCP. - Le candidat précise les modalités concrètes de mise en œuvre des mesures proposées ainsi que, lorsque cela est pertinent, les moyens permettant d'en assurer le suivi. - Les engagements présentés dans l'offre et retenus par le pouvoir adjudicateur constituent des engagements contractuels qui s'ajoutent aux exigences minimales définies dans le CCP, dans les conditions prévues par celui-ci.	10

Le critère "Prix des prestations"

Les Lot N°1, Lot N°2, Lot N°3 et Lot N°4 et 5

Le critère "Prix des prestations" sera analysé de façon proportionnelle entre les candidats sur la base de l'offre financière.

Les points du critère « Prix des prestations » seront attribués au candidat dont l'offre de prix est la moins disante. La note pour les autres offres est calculée ainsi :

Note = Points du critère « Prix des prestations » x Prix de l'offre la moins disante/Prix de l'offre.

Afin de permettre une comparaison homogène des offres, le pouvoir adjudicateur procédera à une simulation financière sur la base d'un détail quantitatif estimatif (DQE), établi à titre non contractuel. Il est fourni uniquement aux fins d'analyse des offres et ne saurait engager le pouvoir adjudicateur sur les quantités commandées pendant l'exécution du marché.

Le présent DQE a pour objet de reconstituer un montant estimatif des prestations rémunérées sur la base de prix unitaires, à partir de volumes représentatifs des besoins du pouvoir adjudicateur.

Le montant résultant de cette simulation sera pris en compte dans l'évaluation du critère « Prix », conformément à la formule de notation prévue au présent règlement de la consultation.

Le Lot N°6

Le critère " Taux de redevance reversé à la CCI (% du chiffre d'affaires HT) " sera analysé de façon proportionnelle entre les candidats sur la base de l'offre financière.

Les points du critère « Taux de redevance reversé à la CCI (% du chiffre d'affaires HT)» seront attribués au candidat dont l'offre de prix est la mieux disante. La note pour les autres offres est calculée ainsi :

$$\text{Note} = 40 \times (\text{taux de l'offre} / \text{taux le plus élevé})$$

Pour l'ensemble des lots, l'analyse des critères « Valeur technique » et « Développement durable » est effectuée sur la base du Cadre de Réponse Obligatoire ainsi que sur les échantillons remis pour les lots 1, 2, 3 et 4.

Les autres critères et sous-critères, qu'ils soient détaillés ou non, seront notés à partir du barème suivant :

- 0% de la note : absence d'information par le candidat.
- 20% de la note : réponse insatisfaisante
- 40% de la note : réponse peu satisfaisante
- 60% de la note : réponse satisfaisante
- 80% de la note : réponse très satisfaisante
- 100% de la note : réponse excellente

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation : Clarification/ demande de précision / Audition

Il ne peut pas y avoir de négociation avec les candidats.

Néanmoins, le pouvoir adjudicateur peut, par tout moyen, demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de leur offre finale.

Dans tous les cas, la demande de clarification du pouvoir adjudicateur s'exerce dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

Ces demandes ne peuvent pas avoir pour effet de modifier les aspects essentiels de l'offre finale, notamment les besoins et exigences indiqués dans les documents de la consultation.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se laisse aussi la possibilité d'inviter les 3 premiers candidats dans l'ordre de classement, à participer à une audition ayant pour objet de présenter leur offre. Dans ce cas, les candidats seront entendus dans des conditions de stricte égalité de traitement.

Les auditions avec chacun des candidats seront d'une durée identique pour tous.

Les auditions se tiendront par webconférence ou en présentiel au Siège de la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne. Les modalités de l'audition seront précisées lors de la convocation des candidats.

7.4 - Dispositif de vigilance : APROVALL (ex : E-Attestations)

L'offre la mieux classée sera donc **retenue à titre provisoire** en attendant que le ou les candidats déposent leurs certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique sur la plateforme **APROVALL** mise à disposition gratuitement par la CCIT à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre admis au paiement direct, les sous-traitants devront également déposer leurs documents sur la plateforme **APROVALL**.

L'attributaire pressenti et ses sous-traitants recevront un courriel d'invitation pour se connecter sur **APROVALL**, depuis l'adresse account@e-attestations.com. Il convient donc de prendre préalablement toutes les mesures nécessaires pour garantir sa bonne réception.



Pensez à créer ou à compléter votre profil sur APROVALL dès réception de l'email d'invitation.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Lyon

184 rue Duguesclin

69433 LYON CEDEX 03

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Tél : +334 78 14 10 10

Fax : +334 78 14 10 65

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe de Tribunal Administratif de Lyon

Palais des Juridictions Administratives

Tribunal Administratif de Lyon

184 rue Duguesclin

69433 LYON CEDEX 03

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Tél : +334 78 14 10 10

Fax : +334 78 14 10 65

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.